COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE **CASTELSARRASIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 12 Novembre (12/11/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 06 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE. Adjoints.

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU. M. Maurice ANDRAL, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Mathieu RICHARD, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), Adjoint,

Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS:

M. Michel PIRAME, M. Aïzen ABOUA, Conseillers Municipaux.

Madame Christine HEMERY est nommée secrétaire de séance

REÇUALA le:

DIVERS

31 - 12 Novembre 2015

ADHESION AU RESEAU VILLES ET VILLAGES DES « JUSTES PARMI NATIONS » DE FRANCE

Rapporteur: Mme AUGE.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il convient d'adhérer au réseau « villes et villages des Justes de France » afin de renforcer la diffusion et la connaissance de l'engagement de la population moissagaise dans le sauvetage des juifs.

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion au réseau « villes et villages des Justes de France » AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les documents afférents à cette adhésion. DIT que, l'adhésion étant fonction du nombre d'habitants de la commune, elle s'élèvera à 200 € pour l'année 2015 et sera prélevée sur le budget de l'année en question

> Pour copie conforme Moissac le 16 novembre 2015

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que cettifie peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :

e Maire.